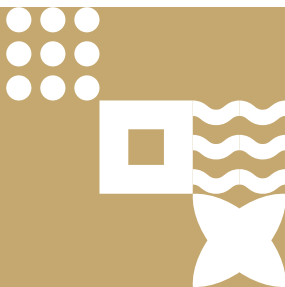


# J'emménage, je déménage

SERVICE DÉCHETS



- Les démarches à suivre -



Depuis 2023, les habitants du Pays de Blain sont équipés de bacs verts pour la valorisation des ordures ménagères et de bacs jaunes pour trier les emballages recyclables. Vous emménagez sur le territoire ou le quittez ? Suivez la démarche !

## J'emménage à Blain, Bouvron, Le Gâvre ou La Chevallerais

### Mon logement n'est pas équipé de conteneurs

- Je m'inscris auprès du services Déchets ;
- Le service m'équipe des bacs vert et jaune.

### Mon logement est déjà équipé

- J'indique ma présence au service Déchets pour réactiver les bacs et pouvoir les utiliser. Si je ne **contacte pas** le service, les bacs resteront **bloqués** et mes ordures ménagères ne seront **pas ramassées**.

### Je quitte mon logement

- Je préviens le service de mon départ des lieux. Si je **ne le fais pas**, les bacs qui m'ont été attribués continueront à m'être **facturés** et ils pourront être **utilisés** par le nouvel occupant à **mes frais** ;
- Je laisse les bacs vert et jaune sur place. Si je **ne les restitue pas**, ils me seront **facturés**.

### À savoir

Pendant toute leur durée d'utilisation, les bacs sont **sous la responsabilité des usagers** (article 1384 du Code Civil et loi n°2002 du 4 mars 2002) et restent **strictement attachés** à l'adresse d'affectation.

### Pratique

Inscris, je bénéficie de l'ensemble des services proposés pour la gestion de mes déchets : déchèteries, tri sélectif, animations prévention etc.

### Contact

Service Déchets  
Tél. 09 70 72 79 32  
ri@paysdeblain.fr

